



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de mai à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 23 mai 2024, s'est rassemblé à l'Espace Bouteiller de Chantilly, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Xavier BOULLET, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Thomas IRACABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Laurent AGOSTINI, Pierre-Yves BENGHOUIZI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Pascal FONTAINE à Nathalie LAMBRET, Alexandre GOUJARD à Valérie CARON, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Sophie LOURME à Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI à Corry NEAU.

Étaient absents/excusés : Sylvie MASSOT, Christine COCHINARD, Christine KLOECKNER.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

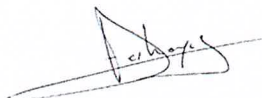
Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	31	7	38	21

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 30/05/2024

**LE PRESIDENT,
François DESHAYES**



DELIBERATION N°2024 /47

MOBILITE

REVERSEMENT A L'ASSOCIATION DE COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'OISE DU PRODUIT DES KILOMETRES PARCOURUS DANS LE CADRE DE « MAI A VELO » SOUS FORME DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC),

Considérant que, dans le cadre de sa compétence Mobilité, la Communauté de communes participe, depuis plusieurs années déjà, à l'initiative nationale du collectif MAI A VELO.

Considérant que, dans ce contexte, elle encourage les habitants cyclistes du territoire à participer au Challenge organisé par GEO VELO du 1^{er} au 31 mai, développeur d'une application dédiée à la pratique du vélo. L'application comptabilise les kilomètres parcourus sur le territoire de l'Aire Cantilienne, notamment à l'aide de la Géolocalisation.

Considérant que l'Aire Cantilienne a choisi de reverser le produit des kilomètres parcourus et comptabilisés dans le cadre du Challenge, à hauteur de 0,50 centimes du kilomètre parcouru, au profit de l'Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise, avec pour finalité le financement de l'Espace Ressources Cancer.

Considérant que ce reversement prend la forme d'une subvention exceptionnelle, plafonnée à 5 000 €, soit l'équivalent de 10 000 kms.

Entendu le rapport présenté par Madame WOERTH,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise, correspondant aux kilomètres parcourus dans le cadre de l'opération « MAI à VELO », à raison de 0,50 € du kilomètre, plafonnée à 5.000 €, représentant 10.000 km,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication.